



COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

Présentation

I. LE CADRE GENERAL

II. RESULTATS 2022

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) LA FISCALITE

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- a) GENERALITES
- b) ANALYSES DES DEPENSES
- c) ANALYSES DES RECETTES
- d) DETAIL DES OPERATIONS 2022
- e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES

V. LA DETTE

VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES - Récapitulation



Présentation :

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Ses 5 membres sont :

- département du Cantal : Communauté de communes LA CHATAIGNERAIE CANTALIEUNE
 - département de la Corrèze : Communauté de communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE
 - département du LOT : Communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, Communauté de communes GRAND FIGEAC et Communauté de communes CAUSSE LABASTIDE MURAT
- La population totale regroupée s'élève 129 682 habitants au 1^{er} janvier 2020 (sources DGCL/INSEE).

Extrait des statuts (article 5 alinéa 5.3) : le SMDMCA « assure toutes les missions relatives à l'animation et à la gestion de la RNR du marais de Bonnefont dont le périmètre ne concerne que la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne ».

I. LE CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat et sera consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux ou le site INTERNET www.smdmca.fr.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, équilibre et sincérité.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif 2022 a été approuvé le 5 avril 2023 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux.

II – RESULTATS 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		42 667.76	30 916.60	
Opérations de 2022	123 034.11	188 819.09	30 703.28	29 552.28
TOTAUX	123 034.11	231 486.95	61 619.88	29 552.28
Résultats de clôture		108 452.74	32 067.60	
Restes à réaliser			18 326.30	39 098.87
TOTAUX CUMULES	123 034.11	231 486.95	79 946.18	68 651.15
RESULTATS DEFINITIFS		108 452.74	11 295.03	

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et la participation de l'EPCI membre et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à la Réserve naturelle Régionale du marais de Bonnefont d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Le syndicat pratique le rattachement des charges et des produits

Les recettes de fonctionnement correspondent en grande partie à la participation de la Communauté de Communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (CC CAUVALDOR) et aux diverses subventions (Région Occitanie et AEAG).

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 164 642.09 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel et des mises à disposition d'agents techniques par CC CAUVALDOR, l'entretien et la consommation des biens mobiliers et immobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées. Les charges de personnel représentent 84.68 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 99 701.11 euros

b) ANALYSES DES DEPENSES :

Dépenses	Prévisions 2022	CA 2022
011- Dépenses courantes	43 132.38	15 278.09
012- Dépenses de personnel	105 233.41	84 421.97
65- Autres charges de gestion courante	10.00	1.05
022- Dépenses imprévues	10 700.00	0.00
Total dépenses réelles	159 075.79	99 701.11
023- Virement à la section d'investissement	14 374.00	0.00
042- Opérations d'ordre entre sections	23 333.00	23 333.00
Total général	196 782.79	123 341.11

011 - Dépenses courantes (soit 15.32 % des dépenses réelles de fonctionnement) : dépenses nécessaires au fonctionnement du marais de Bonnefont : eau, électricité, fournitures diverses, location de biens immobiliers et mobiliers, travaux et maintenances divers, frais de télécommunications et d'affranchissement.

012 - Dépenses de personnel (soit 84.68 % des dépenses réelles de fonctionnement) : rémunérations des agents : 2 agents et remboursement de mise à disposition de personnel technique (CC CAUVALDOR)

65 - Autres dépenses de gestion courante (soit 0,001 % des dépenses réelles de fonctionnement) : Versement impôts.

023- Virement à la section d'investissement : ressources dégagées du fonctionnement pour financer les investissements. Cette inscription budgétaire est également en recettes d'investissement.

042 – Opérations d'ordre entre section : Cette inscription budgétaire est également en recettes d'investissement.

c) ANALYSES DES RECETTES :

Recettes	Prévisions 2022	CA 2022
013- Atténuations de charges	0.00	103.74
70- Produits services/ ventes	2 000.00	5 717.16
74- Subventions/Participations	108 977.60	139 839.40
75- Autres produits de gestion courante	0.00	21.36
77- Recettes exceptionnelles	18 960.43	18 960.43
Total recettes réelles	129 938.03	164 642.09
042- Opérations d'ordre entre sections	24 177.00	24 177.00
002- Excédent brut reporté	42 667.76	42 667.76
Total général	196 782.79	231 486.85

013 – Atténuations de charges (soit 0.06 % des recettes réelles de fonctionnement) : Remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

70 - Produits services/ ventes (soit 3.47 % des recettes réelles de fonctionnement) : entrées payantes / animation payante au marais de Bonnefont

74 - Subventions et participations (soit 84.94 % des recettes réelles de fonctionnement) : aides des partenaires financiers (Région Occitanie, Agence de l'Eau Adour Garonne)

75- Autres produits de gestion courante (soit 0,01 % des recettes réelles de fonctionnement) : Régularisation des centimes pour prélèvements à la source (DGFIP).

77- Recettes exceptionnelles (soit 11.52 % des recettes réelles de fonctionnement) : participation de la CC CAUVALDOR

042- Opérations d'ordre entre sections : Cette inscription budgétaire est également en dépenses de la section d'investissement.

002- Excédent brut reporté : il s'agit de la reprise du résultat de l'année 2021 (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement au 31/12/2021)

d) LA FISCALITE : sans objet

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

– en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux.

– en recettes : les subventions, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçus en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) ANALYSES DES DEPENSES :

Dépenses	Prévisions 2022	CA 2022	RAR
001-Solde d'investissement reporté	30 916.60	30 916.60	0.00
20- Etude/Suivi/Communication(*)	4 230.00	543.00	3 681.03
21- Acquisitions (*)	20 734.35	5 983.28	14 645.27
23- Travaux (*)	2 967.20	0.00	0.00
040- Opérations d'ordre entre sections	24 177.00	24 177.00	0,00
Total général	83 025.15	61 619.88	18 326.30

c) ANALYSES DES RECETTES :

Dépenses	Prévisions 2022	CA 2022	RAR
13 – Subventions (**)	43 282.07	4 183.20	39 098.87
10- Dotation/ fonds divers	2 036.08	2 036.08	0.00
021- Virement de la section de fonctionnement	14 374.00	0.00	0.00
040- Opérations d'ordre entre sections	23 333.00	23 333.00	0.00
Total général	83 025.15	29 552.28	39 098.87

d) DETAIL DES OPERATIONS 2020 (dont restes à réaliser) :

N° Prog	Définition des programmes	Dépenses (*)	Recettes (**)
10	Equipements	10 600.20	39 442.07
11	Matériel informatique	2 033,35	0,00
12	Signalétique	7 995.00	0.00
13	Communication	1 810.00	0.00
14	Appui scientifique	2 414.03	1 920.00
15	Travaux marais	0.00	1 920.00
	TOTAL	24 852.58	43 282.07

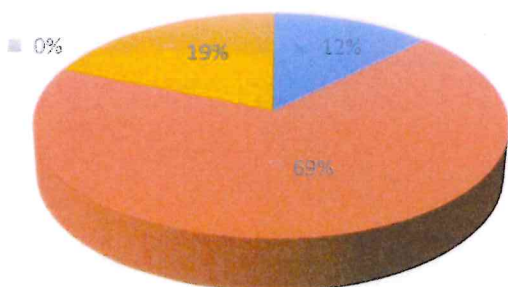
e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001-Solde d'investissement reporté	30 916.60	10– Dotations/Fonds divers	2 036.08
040- Opérations d'ordre entre sections	24 177.00	040- Opérations d'ordre entre sections	23 333.00
Total général	55 093.60	Total général	25 369.08

V. LA DETTE : sans objet

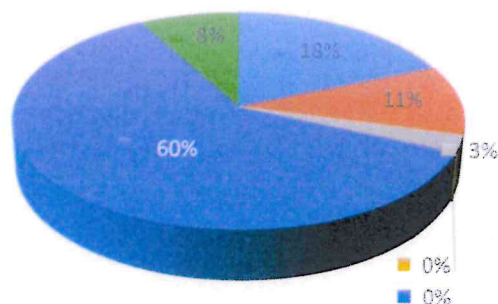
VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF – Récapitulatif

Section fonctionnement : dépenses



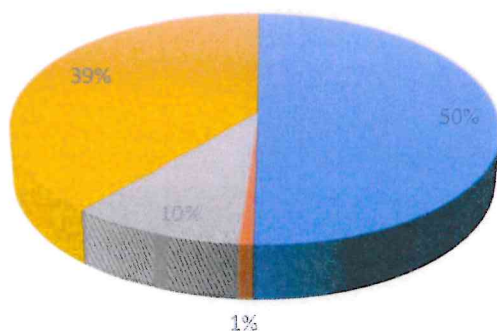
- 0%
- Dépenses courantes
- Dépenses personnel
- Autres charges de gestion courante
- Opérations d'ordre entre sections

Section fonctionnement : recettes



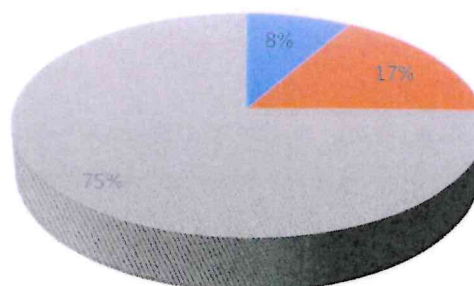
- Excédent brut
- Opérations d'ordres entre sections
- Produits services / ventes
- Autres produits de gestion courante
- Subventions participations
- Recettes exceptionnelles
- Atténuations de charges

Section investissement : dépenses



- Solde reporté
- Etudes / Suivi / Communication
- Acquisitions
- Opérations compte de tiers

Section investissement : recettes



- Dotation / fonds divers
- Subventions
- Opérations compte de tiers

Fait le 5 avril 2023.

Le Président,

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.